

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires
Le 9 février, votre épicerie sera payée pour l'année!

Saint-Georges, le jeudi 1^{er} février 2018 – Selon la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), un ménage canadien touchant un revenu moyen aura gagné suffisamment d'argent depuis le début de l'année pour payer sa facture d'épicerie pour l'entière année à compter du 9 février, faisant du pays l'un des cinq au monde où l'alimentation est la moins chère.

Chaque année, la FCA scrute la proportion du revenu que les Canadiens consacrent à l'alimentation, en vérifiant les variations annuelles et les données émises par Statistique Canada. En 2017, les Canadiens ont ainsi dépensé 11 % de leur revenu disponible pour de la nourriture, comparativement à 10,7 % en 2016.

La Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires tombe donc un jour plus tard que l'année dernière. Cela reflète une légère augmentation attribuable, selon la FCA, « à des changements dans les habitudes de consommation, s'ajoutant à des impacts modestes de la volatilité des conditions météorologiques dans les principales zones de production de certains produits de base. »

La FCA calcule la date à laquelle tombe la Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires en prenant les dépenses totales que consacrent les Canadiens à la nourriture et aux boissons et en les divisant par le revenu total disponible des ménages canadiens afin d'obtenir un pourcentage. Puis, la FCA se sert de ce pourcentage pour déterminer à quelle journée de l'année il correspond.

M. James Allen, président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, affirmait : « Nous avons la chance au Canada d'avoir accès à une variété et à une quantité d'aliments sains et accessibles. Nos aliments sont reconnus pour être de grande qualité, en plus d'être reconnus en matière de salubrité, de bien-être animal et d'écoresponsabilité.

Pour maintenir cela, il est important que le consommateur opte pour des produits d'ici. Son choix se répercute jusque dans nos entreprises agricoles, lesquelles contribuent à notre richesse collective », de conclure M. Allen.

À propos de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches regroupe et représente les 9175 producteurs agricoles propriétaires des 5 600 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

- 30 -

Source :

Frédéric Poulin
Responsable des communications
Fédération de l'UPA de la
Chaudière-Appalaches

2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
418 228-5588 - 1 888-938-3872
fpoulin@upa.qc.ca

